

DELIBERATION CFVU-022-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
Vu l'arrêté n°2020-23 du 30 mars 2020 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu la délibération CFVU 010-2020 relative aux modalités d'organisation des réunions à distance ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 5 Mai 2020.

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 9 mars 2020

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 35 voix pour et une abstention (deux membres se sont connectés en cours de séance ; deux membres connectés n'ont pas voté).

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé par : Christian Robledo
Date : 13/05/2020
Qualité : Président - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 14 Mai 2020

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
9 Mars 2020

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 9 mars 2020 à 14h30 à la salle du Conseil de la Présidence de l'Université d'Angers, 40 rue de Rennes, 49100 ANGERS, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Présente
BENAÏSSA William <i>TESSIER Axel</i>	Présent
BERTIN-ROCHE Pascale	Présente
BIENVENU Roselyne <i>HOUËL Stéphanie</i>	Absente
BLIN Camille <i>LECLÈRE Elodie</i>	Présente
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BROCHARD Joy <i>TOMÉ Julien</i>	Présente
COADOU Franck	Présent
COEFFE Vincent	Présent
DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i>	Excusée, a donné procuration à Mme BLIN
DHABHI Zaïneb <i>GEINDREAU Quentin</i>	Présente
DOUESNEAU Guewen <i>NOYER Gwenaël</i>	Présent
EMERIAU Louis-Paul	Présent
EVEILLARD Matthieu	Excusé, a donné procuration à Mme MALLET
GARNIER Coraline <i>OGER-JUBEAU Augustin</i>	Présente
GRIMAUULT Virginie	Présente
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOWA Hélène	Présente
LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i>	Présent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente à 15h
LOURENÇO DE GOUVEIA Noah <i>SWEENEY-BATARD Brion</i>	Présent
LOURTIS Valentin <i>PRINCÉ Agate</i>	Présent
MARCHAND Célestin <i>VILLEMIN Orane</i>	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
PELOILLE Manuelle	Présente
PELTIER Didier	Présent
PENOT Charlotte	Présente

<i>NAUDIN Carole</i>	
PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i>	Présent
PRUNIER Delphine	Présente
ROSSI Carla <i>JOY Léo</i>	Présente
ROUGER Manuel	Absent
RULENCE David	Présent
TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Mme LAMBERT-WIBER
TITARD Alice <i>LE FOLL Aurélien</i>	Excusée, a donné procuration à M. PICHON
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent à 15h

Membres présents invités par le Président :

EVEN Florence, Directrice générale adjointe

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit économie gestion

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
2. Procès-verbal de la CFVU	1
2.1 Procès-verbal de la CFVU du 16 décembre 2019	1
3. Affaires générales et statutaires	2
3.1 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition du président	2
3.2 Élection de la Vice-Présidente en charge de la Commission de la formation et de la vie universitaire	2
3.3 Élection du/de la Vice-président.e étudiants	3
3.4 Désignation des membres du Bureau de la C.F.V.U.	10
3.5 Elections aux commissions permanentes	10
3.5a) Commission Vie établissement	10
3.5b) Commission Permanente du numérique	11
3.5c) Commission des Relations Internationales	12
3.5d) Commission d'évaluation des formations	13
3.5e) Commission Césure	13
3.6 Election aux Conseils de gestion des services communs	14
3.6 a) Conseil de gestion et d'orientation de la Direction de la formation continue	14
3.6 b) Conseil de gestion du Service Universitaire d'Information et d'Orientation	15
3.6 c) Conseil de gestion du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé	15
3.7) Appel à candidatures	16
3.7 a) Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives :	16
3.7b) Service Universitaire d'Information d'orientation et d'insertion professionnelle	16
3.7c) Service Universitaire de Médecine préventive et de promotion de la Santé (SUMPPS)	17
3.7d) Commission des relations Internationales	17
3.7 e) Commission Permanente du numérique	17
3.7 f) Commission d'évaluation des formations	17
3.7g) Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante	17
3.7h) Comité de suivi Licence Master	17
3.7 i) Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription	18
3.7 j) Appel à candidatures pour les élections aux sections disciplinaires de l'établissement	18
4. Enseignement et conventions	18
4.1) convention portant création d'une unité de formation en apprentissage entre l'IFRIA et l'Université d'Angers (I.U.T.)	18

4.2) Convention d'application numéro 1 – IFRIA Pays de la Loire et Université d'Angers
– DUT Génie biologique option Industries alimentaires et biologiques – 2019-2020 –
Promotion 1 19

5. ANNEXE : diaporama de la séance du 9 mars 2020..... 20

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14H30. À l'ouverture de la séance du 9 Mars 2020, 35 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 31 membres présents, 4 procurations).

Monsieur ROBLÉDO précise que la vocation principale de cette Commission de la formation et de la vie universitaire est de procéder aux élections permettant la constitution de différentes commissions permanentes et des conseils de gestion des services communs.

Monsieur ROBLÉDO adresse ses félicitations à l'ensemble des élus à la CFVU. Il les remercie de leur engagement dans la vie et le pilotage de l'institution.

En préambule de l'ouverture de la CFVU, Monsieur ROBLÉDO souhaite rendre hommage à Monsieur Jean-Michel MATZ, Professeur d'Histoire Médiévale à l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines. Monsieur MATZ était très impliqué dans la vie de l'Université, en termes de formation et de recherche.

Monsieur ROBLÉDO fait observer une minute de silence en son honneur.

1. Informations

Monsieur ROBLÉDO dresse un point d'information sur le Coronavirus. L'épidémie atteint désormais le stade 2 en France depuis le 8 mars 2020.

Lors du stade 1, l'objectif était de limiter la propagation du virus en France. Certains étudiants et personnels provenant de zones à risque avaient été mis en quatorzaine.

Le virus est désormais présent en France. Il convient désormais de déployer des mesures pour que le virus ne se propage pas trop vite. Des dispositifs sont mis en place et relèvent principalement de gestes barrières. Il est préconisé d'éviter les manifestations qui génèrent des regroupements massifs. Le seuil maximal pour l'organisation de ces manifestations est porté à 1000 personnes. L'activité de l'Université d'Angers n'est pas encore véritablement impactée. Il pourrait toutefois être envisagé à terme de ne plus maintenir les cours magistraux. Il sera nécessaire de prévoir des dispositifs de continuité pédagogique. Un groupe de travail a été mis en place de manière à identifier toutes les ressources pédagogiques qui pourraient être mobilisées à distance.

Les mobilités pour les stages sont également concernées. Les stages sont actuellement uniquement interdits dans les zones à risque en France et à l'étranger. Toutes les mobilités internationales hors Europe et zones à risque sont reportées ou annulées. Un accompagnement pédagogique spécifique a été mis en place dans ce cadre.

Des informations seront transmises de façon régulière à chaque évolution significative des dispositifs.

2. Procès-verbal de la CFVU

2.1 Procès-verbal de la CFVU du 16 décembre 2019

Monsieur ROBLÉDO explique que le procès-verbal a été transmis aux membres de l'ancienne mandature. Aucune demande de rectification ou de correction n'a été formulée.

Le procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 16 décembre 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 32 voix pour et 3 abstentions.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition du président

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la CFVU est composée de 40 membres dont 4 personnalités extérieures :

- 1 représentante de la Région des Pays de la Loire :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseillère Régionale des Pays de la Loire (*Suppléante : Madame Stéphanie HOUËL*)

- 1 représentant des activités économiques, des organismes du secteur de l'économie sociale, des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics :

Monsieur Cyrille LAHEURTE, Directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire et de la Mayenne

- 1 représentante d'un établissement d'enseignement secondaire :

Madame Pascale BERTIN-ROCHE, Proviseure du Lycée Henri Bergson à Angers.

Madame BERTIN-ROCHE siégeait précédemment au Conseil d'administration de l'Université.

La quatrième personnalité extérieure doit être désignée à titre personnel, sur proposition du Président. Cette désignation est soumise au vote des membres de la C.F.V.U.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la parité doit être respectée au sein de ce collège. Il avait été envisagé de proposer une personne représentant les IFSI, toutefois il s'agissait d'une femme. La dernière personne désignée devait être un homme.

Monsieur ROBLÉDO propose Monsieur Benoît BATY, Directeur des soins au CHU d'Angers. Il pourra ainsi représenter le secteur de formation du CHU.

Monsieur Benoît BATY est élu en qualité de personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition du président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 33 voix pour et 2 abstentions.

3.2 Élection de la Vice-Présidente en charge de la Commission de la formation et de la vie universitaire

Monsieur ROBLÉDO propose le nom de Madame Sabine MALLET aux fonctions de vice-présidente en charge de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Madame MALLET précise qu'elle est maîtresse de conférences en chimie analytique à la Faculté de Santé, au département de Pharmacie. Elle a été précédemment directrice du département de Pharmacie, avant son intégration à la Faculté de Santé. Elle a participé à la création de la Faculté de Santé et à la création de l'expérimentation du dispositif PluriPASS.

Madame MALLET était déjà élue vice-présidente à la Commission de la formation et de la vie universitaire. Elle a pu travailler sur différentes réformes, notamment sur la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE). La mise en place de cette loi n'est pas

totallement aboutie. Elle aura un impact sur le dispositif THELEME. Les réflexions des groupes de travail des composantes qui mettront en place les licences dans la continuité du dispositif « THELEME » sont encore en cours.

Un travail a également été réalisé sur l'admission en licence avec Parcoursup. L'objectif a été de faire en sorte que le dispositif de sélection soit le mieux compris par les membres de la communauté universitaire.

Une réflexion a été entamée sur la sélection en M2 qui arrive à son terme à la rentrée prochaine. La sélection s'opérera désormais à l'entrée du Master 1 pour l'ensemble des filières.

L'engagement de cette prochaine mandature est de mener une réflexion pour renforcer l'attractivité nationale et internationale des Masters. Il s'agira de rendre l'offre de formation proposée actuellement plus visible, pour les étudiants et les partenaires du monde socio-économique. Les étudiants en Master devront également être mieux accompagnés vers le chemin de la réussite pour une insertion professionnelle de qualité.

L'équipe s'engage également à travailler sur les conditions de vie étudiante et notamment sur la précarité des étudiants. Madame MALLET travaillera en collaboration avec Monsieur Laurent BORDET, s'il est élu en tant que vice-président vie des campus lors du Conseil d'Administration du 12 mars 2020.

Madame Sabine MALLET est élue Vice-présidente en charge de la Commission de la formation et de la vie universitaire sur proposition du président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 34 voix pour et 1 abstention.

3.3 Élection du/de la Vice-président.e étudiants

Monsieur ROBLÉDO précise que deux candidatures ont été réceptionnées, celle de Madame Camille BLIN, qui représente l'UNEF, et celle de Monsieur Robin LABOURET qui représente la Fé2A. Les deux candidats relèvent du secteur des lettres, langues et sciences humaines.

Pour déterminer l'ordre de passage des candidats, Monsieur ROBLÉDO effectue un tirage au sort.

Le nom de Monsieur Robin LABOURET est tiré au sort en premier.

Monsieur LABOURET prend la parole pour s'adresser aux membres de la CFVU.

Ci-dessous le texte lu par Monsieur LABOURET et transmis par ses soins.

« Bonjour Mesdames, Messieurs,

Je suis Robin LABOURET, élu depuis le 21 janvier ici à la CFVU, sur la liste Bouge ta fac avec la Fé2a. Je suis étudiant à l'Université d'Angers en Licence d'histoire depuis 3 ans sur le campus de Belle Beille. Je suis délégué de mon groupe de TD depuis l'année dernière, participant aux conseils de perfectionnement de ma Licence. Depuis septembre je m'engage dans la vie étudiante en étant Vice-Président Général du BDE d'histoire. J'ai pu travailler en équipe et comprendre les problématiques du monde associatif, mais également j'ai pu représenter les historiens auprès des enseignants, et de la composante. Je fais suivre cet engagement en intégrant la Fé2a et par la suite en devenant élu parmi vous, pour représenter tous les étudiants

et les étudiantes. Mon parcours montre ma volonté pour représenter et aider les étudiants. Tout cela m'amène logiquement à me porter candidat devant vous à la Vice-Présidence Etudiante.

La Vice-Présidence Etudiante est une grande responsabilité, j'en ai pleinement conscience. Le travail que cela demande ne me fait pas peur, au contraire. Je veux être utile pour les étudiants et pour l'université. Je représenterai la voix étudiante auprès de l'équipe de gouvernance et des différentes commissions. Si vous me choisissez pour devenir le Vice-Président Etudiant nous travaillerons ensemble à faire progresser cette université.

Faire progresser l'information, et la communication à double sens.

En janvier, j'ai demandé à plusieurs étudiants s'ils connaissaient les différentes instances de l'Université. La plupart me regardait interloqué quand j'énonçais ces conseils dont ils avaient vaguement entendu le nom. Pour palier cela, il faudra veiller à informer les étudiants dès leur arrivée, sur le fonctionnement de ces instances. Afin d'être dans un dialogue à double sens, et proposer les meilleures solutions aux étudiants, il faut avoir leurs retours. Cela passe par les permanences sur les campus que je ferai, mais qui ne permettent d'échanger qu'avec une infime partie des étudiants. C'est pourquoi je propose que nous créions ensemble une plateforme en ligne permettant aux étudiants de donner leur avis sur des projets que mènent les conseils, et ainsi permettre une plus grande implication dans la vie de l'Université.

Faire progresser l'Université pour devenir plus écologique, actrice du développement durable.

L'Université se veut plus écologique et durable, cela se voit notamment par son Green Campus Day. Les étudiants eux aussi sont sensibles à cette question. On le voit, les initiatives étudiantes pour l'écologie se multiplient d'elles même. Il faut accompagner et inciter ces projets. Pour cela une sensibilisation pour tous les étudiants et étudiantes est nécessaire, car l'Université forme la société de demain, et nous la voulons plus durable. Cela passe également par un travail auprès des associations pour les sensibiliser au développement durable, qu'ils aient cette logique dans leurs événements, leur fonctionnement. Les étudiants participants aux activités de leurs associations seront donc doublement touchés. Le développement durable doit aussi s'inscrire dans le fonctionnement de l'Université, avec par exemple la mise en place d'un véritable système de tri.

Faire progresser l'Université pour la faire devenir plus inclusive, contre les discriminations. Nous ne voulons plus voir des œuvres pour la tolérance détériorées. Nous ne voulons plus d'étudiantes traumatisées et renfermées suite à des violences sexuelles et sexistes. Je m'assurerai de l'efficacité de nos mesures afin de lutter contre les discriminations et ces violences. Qu'elles soient effectives dans tous les campus, sans oublier les délocalisés.

La précarité est un élément important dans la vie des étudiants, il est donc nécessaire de la prendre en compte dans la vie universitaire. Cela passe par une valorisation des dispositifs de soutien déjà existants, mais aussi par la création et le soutien aux nouveaux projets allant dans la lutte contre cette précarité. C'est pourquoi le projet d'épicerie sociale et solidaire, mis en place dans différentes universités de France, me semble intéressant et nécessaire à installer ici, afin de faire de l'Université, un réel lieu d'accueil et de soutien pour tous.

Beaucoup d'étudiants ne sont pas sûrs de leur orientation, des débouchés qu'ils trouveront. D'autres veulent changer de filière, mais ne savent pas où aller. Pour éviter de les laisser se former plusieurs années et finalement se réorienter ou trouver un travail sans lien avec leur formation, il faut qu'ils soient au plus clair sur leur orientation. Une bonne orientation est favorable à des études mieux réussies et plus heureuses. L'orientation doit commencer au plus tôt, avec la présentation des filières par les enseignants mais aussi par les étudiants. Les lieux d'informations tels que la Passerelle sont des outils précieux pour les étudiants qu'il faut garder et faire connaître de tous. Il en va de même pour Rebond Sup. Il faut favoriser le tutorat par les pairs, c'est un bon moyen pour l'étudiant ou l'étudiante de s'accrocher, et d'apprendre plus efficacement en dehors des cours.

L'Université est une actrice importante de son territoire, il ne faut pas l'oublier. En plus d'être le 3^e employeur du département, elle forme des milliers d'étudiants qui travailleront dans la région. Avoir un bon taux d'insertion professionnelle est un des objectifs de l'Université, il faut donc travailler avec les entreprises pour continuer d'organiser des rencontres, des jobs dating, et proposer un large panel d'alternance. Je pense que les stages sont un bon moyen de s'assurer une bonne orientation, ainsi que de mettre un pas dans le monde professionnel. Je proposerai donc une incitation à faire des stages, tout en prenant en compte les spécificités de chaque filière.

Voici mes propositions, les travaux que nous mènerons ensemble si vous me choisissez comme Vice-Président Etudiant.

Je vous remercie »

Madame EMIN demande des précisions sur la plateforme d'échanges qu'il envisage de proposer. Monsieur LABOURET répond que les étudiants doivent à la fois comprendre le travail réalisé dans les Conseils et aussi indiquer leurs positions sur les travaux proposés par les étudiants. Des sondages pourraient être envisagés. L'objectif est d'inclure une majorité d'étudiants dans les réflexions sur les différents projets, afin de déterminer quelle est leur position majoritaire.

Monsieur RULENCE demande comment est envisagé le développement de l'insertion professionnelle.

Monsieur LABOURET répond que les stages permettent de mieux découvrir son orientation et de comprendre les possibilités offertes par la filière d'inscription. Il souhaiterait la banalisation de créneaux horaires dans l'emploi du temps des étudiants pour effectuer ces stages. En fonction de chaque filière et du campus concerné, ces créneaux pourront être adaptés.

Monsieur DOUESNEAU note que le projet THELEME a été abordé. Il demande à Monsieur LABOURET de préciser ce qui l'intéresse dans ce projet.

Monsieur LABOURET répond que l'orientation est le point qui l'intéresse le plus dans le projet THELEME. Les étudiants qui arrivent en première année de formation ne sont pas encore certains du choix de leur filière. De nombreux étudiants redoublent ou changent d'orientation à la fin de la première année. Un travail reste à réaliser pour une meilleure orientation.

Le projet THELEME reste encore en construction. En fonction de son avancée, le projet pourra être soutenu par la Fé2A.

Monsieur ROBLÉDO note que Monsieur LABOURET a beaucoup insisté sur la communication. Il demande ce qu'il propose pour améliorer cette communication.

Monsieur LABOURET envisage la création de comptes rendus, de résumés rapides et compréhensibles des différentes commissions pour que les étudiants puissent davantage comprendre les décisions prises.

Il envisage également de contacter les différentes associations étudiantes pour qu'elles constituent un relai. Il pourra ainsi avoir connaissance des problématiques des différentes filières. Il sera accompagné d'élus. Un chargé de mission pourra l'épauler pour mener à bien ces différentes missions. Il souhaite toutefois privilégier dans la mesure du possible le contact direct avec les étudiants.

Madame DHAHBI demande quelle est sa position envers les campus délocalisés.
Monsieur LABOURET répond que des permanences sur des campus seront également réalisées. Toutes les campagnes contre les discriminations, les campagnes écologiques seront menées dans tous les campus.
Il souhaiterait que les étudiants inscrits dans les campus délocalisés aient bien le sentiment d'appartenir à l'Université d'Angers. Ils ne doivent pas souffrir d'un éloignement par rapport à ce qui peut être organisé sur les campus Angevins.

Madame MALLET précise qu'un vice-président étudiant élu doit représenter l'ensemble des étudiants. Le projet d'épicerie sociale et solidaire mentionné se rapproche du projet de l'UNEF. Madame MALLET demande s'il envisage une réflexion en corrélation avec les étudiants de l'UNEF. Monsieur LABOURET répond que son objectif sera de travailler avec tous les étudiants, indépendamment de l'association à laquelle ils appartiennent.
Concernant l'épicerie sociale et solidaire, une réunion de travail est programmée fin mars, avec les différents syndicats et associations. L'objectif est que le projet se réalise avec efficacité et réalisme.

Monsieur COEFFE souhaite avoir des précisions sur le fonctionnement de cette épicerie sociale et solidaire.
Monsieur LABOURET donne des précisions sur le projet mené par la Fé2A. L'objectif est de déterminer un lieu permettant d'acheter des aliments et des produits à 10 ou 20% du prix du marché pour les étudiants ayant un reste à vivre très faible. Les étudiants qui ont des difficultés très importantes et ne pourront pas s'acquitter des sommes demandées seront orientés vers des organismes spécialisés.
Les étudiants qui disposent de revenus suffisants pour aller faire leurs courses ne seront pas concernés par ce projet. Le travail de réflexion reste toutefois à mener. Cette épicerie sera également un lieu de rencontres entre les étudiants.

Madame BARBE est surprise qu'une différenciation soit instaurée entre les étudiants en fonction de leurs revenus. Cela signifie que les étudiants qui ont un reste à vivre plus confortable que d'autres étudiants seront mis de côté et ne pourront pas participer aux échanges que permettra la création de cette épicerie sociale et solidaire.
Monsieur LABOURET répond que son objectif sera de faire mûrir le projet, qui relève majoritairement de la Fé2A. L'objectif est de créer un lieu accessible au plus grand nombre et aux plus défavorisés.

Madame BLIN prend à son tour la parole pour s'adresser aux membres de la CFVU.

Ci-dessous le texte lu par Madame BLIN et transmis par ses soins.

"Bonjour à toutes et tous.

Avant toute chose, je tiens à remercier l'Université d'Angers qui attache à la fonction de la Vice-Présidence Étudiante un rôle relativement important qui permet la prise en compte et l'échange entre les étudiants et la direction.

Pour me présenter rapidement, je m'appelle Camille BLIN et je suis étudiante en deuxième année de psychologie. En tant que représentante de ma promotion et en tant qu'élue au

conseil de gestion de la faculté de Lettres Langues et Sciences Humaines, j'ai développé l'envie de prolonger ce rôle et de participer à la construction de l'université de demain. Mon expérience dans les conseils auxquels je participe m'a permis de concevoir comme essentiel le dialogue entre les étudiants et l'Université d'Angers en tant qu'institution. C'est dans cette perspective de dialogue que je candidate aujourd'hui devant vous. Je ne compte pas reprendre point par point ma profession de foi. Afin d'avoir un réel débat avec vous aujourd'hui, j'aborderai seulement les projets qui me sont le plus ambitieux, ceux qui me tiennent le plus à cœur, et par conséquent, ceux pour lesquels l'échange est le plus nécessaire. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler avec certains membres que j'ai pu rencontrer au cours de ma campagne électorale et que je remercie pour les remarques constructives qu'ils et elles ont pu apporter.

Le premier point dont je voudrais vous faire part est la participation des étudiants à la construction de l'Université. Cette problématique est centrale quant au lien qui unit de fait usagers et établissement.

Au-delà des seuls temps électoraux pour lesquels l'engagement est très faible. Il faut concevoir que très peu se saisissent des outils qui leur sont mis à disposition afin de faire part de la façon dont ils appréhendent leur formation ainsi que des propositions qu'ils et elles peuvent apporter pour les améliorer.

En effet, malgré l'occasion de répondre à des sondages sur les formations et faire part de leurs expériences universitaires, les étudiants portent trop peu d'intérêt à cette démarche. Il en va de même pour les conseils de perfectionnement que peu d'entre-eux et d'entre-elles saisissent. De ce fait, il est nécessaire que nous trouvions un moyen de les sensibiliser davantage. Pour cela, nous devons renforcer nos moyens de communications en faisant notamment des réunions d'informations au moins au début de chaque semestre. Il est primordial d'impliquer les enseignants dans ce processus pour qu'ils et elles puissent informer les étudiants sur la nécessité de s'emparer de ces outils.

Toujours dans cette perspective de mettre en lien l'Université d'Angers et ses usagers, je considère que l'Université a un rôle à jouer contre la précarité étudiante.

A ce titre, certaines universités ont déjà mis en place des épiceries solidaires. C'est un projet que je compte élaborer à l'Université d'Angers. L'objectif de cette épicerie est qu'elle soit accessible à toutes et à tous sans aucune distinction, qu'elle soit géographique, culturelle ou sociale. Pour atteindre cet objectif, dialoguer avec toutes les organisations est nécessaire, notamment avec les élu.e.s de la fé2a qui ont également un projet d'épicerie solidaire et avec lesquels nous pouvons bien évidemment débattre.

Un autre aspect de la précarité étudiante qui me touche particulièrement est celui de ce qu'on appelle la taxe rose. Les étudiantes sont d'autant plus précaires que l'accès aux protections périodiques est beaucoup trop coûteux. Plus de 600€ par an, en moyenne, sont utilisés pour l'acquisition de ces protections. Aussi, je ferai de l'installation de distributeurs de protections périodiques gratuites au sein de chaque campus une priorité absolue, afin de garantir dans l'égalité l'épanouissement de chacune et de chacun.

En outre, l'Université est un lieu culturel à part entière du fait que son essence réside dans la transmission de connaissances.

Afin de prolonger les dynamiques d'intégration de l'Université d'Angers par ce biais culturel, je conçois la mise en place d'un Festival Étudiant Contre le Racisme Et les Discriminations. J'y vois l'occasion de sensibiliser les étudiants sur ces thématiques qui malheureusement sont encore source de problèmes, mais également celle de faire rayonner davantage l'Université d'Angers et de construire toujours plus de liens entre elle et la diversité des étudiants qui la composent.

Vous l'aurez compris, la vision que j'ai de la vice-présidence étudiante est avant tout celle qui permet de créer des liens partout où il est nécessaire et possible d'en créer. Ces quelques points sont les meilleurs exemples de la démarche que je souhaite mettre en place.

C'est pourquoi, je vous invite à débattre maintenant des propositions que je fais car c'est par le dialogue que nous pourrons élaborer ensemble une Université dans laquelle toutes et tous peuvent s'épanouir et réussir.

Je vous remercie."

Madame PENOT note que les projets de la Fé2A et celui de l'UNEF sont assez opposés concernant le projet de création d'une épicerie sociale et solidaire. Elle craint que l'ouverture de cette épicerie à tous les étudiants ne devienne problématique. Elle estime que cette épicerie doit concerner essentiellement les étudiants qui ont des revenus précaires. Elle demande si l'UNEF est prête à débattre de cette idée et échanger avec d'autres associations.

Madame BLIN répond qu'elle est ouverte au débat. Elle estime en revanche primordial que l'épicerie sociale et solidaire soit proposée à tous les étudiants. Les étudiants qui n'ont pas de bourse peuvent néanmoins connaître des problèmes financiers. Les bourses sont évaluées par rapport aux critères sociaux des parents. Un étudiant qui a des parents avec des revenus importants peut néanmoins connaître des difficultés à titre personnel. L'objectif serait de récupérer les invendus des supermarchés et centres commerciaux. Elle estime que cela pourra couvrir les besoins des étudiants.

Il est difficile pour les étudiants de faire part de leurs difficultés financières auprès des associations. Madame BLIN estime qu'un étudiant en situation de précarité n'a pas à justifier cet état de fait.

Madame PELOILLE estime que le montant de l'achat des protections périodiques mentionné est très exagéré.

Madame BLIN répond que les chiffres correspondent à une moyenne, ils ont été communiqués par différentes organisations et associations.

Madame HOWA demande si une étude de marché a été réalisée pour déterminer si les ressources alimentaires proposées seront suffisantes pour couvrir les besoins alimentaires des étudiants. Certains produits auront par ailleurs des dates de péremption très proches.

Madame BLIN n'a pas réalisé d'étude de marchés. Elle travaille en revanche avec le secours populaire qui a déjà mis en place une épicerie solidaire sans rencontrer de problèmes. Le secours populaire pourra donner des conseils aux étudiants dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Madame BLIN ajoute que le secours populaire et les restos du cœur ont constaté que de plus en plus d'étudiants ont besoin de leurs services. Un travail de réflexion est en cours. L'objectif est que

cette épicerie soit vraiment destinée aux étudiants. Cela permettra par ailleurs de soulager leur travail.

Monsieur BENAÏSSA demande quelles sont les propositions du programme concernant l'écologie. Madame BLIN répond que tous les projets ont un lien avec l'écologie. L'épicerie solidaire permettra de récupérer les invendus des supermarchés, qui répond à une problématique environnementale, la nourriture n'étant ainsi plus gâchée.

Les distributeurs de protections périodiques pourraient en proposer en coton, lavable. Un lien serait alors établi avec le planning familial. Cela permettrait de favoriser l'hygiène des femmes et de prendre soin de leur santé. Les protections périodiques apparaissent en effet néfastes pour la santé en raison des substances chimiques qu'elles contiennent.

Le festival des étudiants contre le racisme et les discriminations s'inscrira dans l'objectif de sensibiliser les étudiants et étudiantes à l'environnement. Des écocupes seront proposés. Une réflexion sera menée afin que l'environnement soit préservé dans l'organisation de ces festivals.

Monsieur BENAÏSSA note que ces propositions vont s'inscrire dans les projets qui vont être mis en place. Il souhaiterait avoir sa position sur les mesures qui sont déjà proposées à l'Université d'Angers pour améliorer la situation écologique.

Madame BLIN n'a pas connaissance de ce que l'Université peut produire en termes de carbone. Elle a conscience qu'elle a encore beaucoup à apprendre sur le terrain. L'Université a mis en place des dispositifs pour favoriser l'écologie, elle s'inscrira dans cette continuité et espère créer d'autres projets.

Monsieur COADOU demande comment elle envisage le travail en collaboration avec la vice-présidence vie des campus.

Madame BLIN espère instaurer un travail de dialogue avec cette vice-présidence, dans l'objectif d'avoir des discussions avec les étudiants, les élus étudiants et l'Université d'Angers. L'objectif sera de travailler ensemble sur les différents projets qui pourront être proposés et mesurer l'attente des étudiants.

Monsieur RULENCE estime qu'il est intéressant de voir comment chacun des deux étudiants candidats appréhendent le travail de l'autre, notamment au niveau du projet sur l'épicerie solidaire. Il encourage les deux candidats à travailler ensemble après la prise de fonction, dans l'intérêt de tous les étudiants.

Monsieur ROBLÉDO invite les membres de la CFVU à procéder à l'élection. Il souligne le courage des étudiants pour se présenter à ce type de mission qui endosse toute une série de responsabilités, d'actions à mettre en œuvre. Il remercie vivement les étudiants de leur engagement. Il regrette le manque de candidats pour certaines élections. Il juge cela préoccupant dans le cadre d'un dispositif démocratique.

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Camille BLIN : 19 voix pour

Robin LABOURET : 18 voix pour

1 vote nul

Madame Camille BLIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire au premier tour, est élue Vice-présidente étudiants.

Le vote a été réalisé à bulletin secret. Deux membres sont arrivés en cours de séance, dont l'un est porteur d'une procuration.

3.4 Désignation des membres du Bureau de la C.F.V.U.

Madame MALLET explique que ce bureau participe à la préparation et à la mise en œuvre des décisions de la CFVU.

Elle indique la composition correspondante.

Le bureau est notamment composé d'un/une représentant.e enseignant.e chercheur.e, enseignant.e ou chercheur.e par champ de formation, sur proposition du/de la président.e parmi les membres de la Commission formation et vie universitaire.

Ces représentants doivent avoir été élus à la CFVU.

Les propositions du Président sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Michel YVARD, pour le domaine Arts, Lettres et Langues
- Monsieur Didier BOISSON, pour le domaine Sciences humaines et sociales
- Madame Gaëlle PANTIN-SOHIER, pour le domaine Droit, économie et gestion
- Madame Sandrine TRAVIER, pour le domaine Sciences et technologies
- Monsieur Matthieu EVEILLARD, pour le domaine Santé

Le bureau se réunit tous les mois avant la tenue de la CFVU. Il est chargé de préparer les ordres du jour de l'instance et d'effectuer un travail de réflexion sur certains sujets préparés en amont par le comité Licence Master. Ces réflexions peuvent ensuite être présentées aux membres de la CFVU pour permettre un débat plus constructif.

Même si le règlement intérieur ne le prévoit pas, les assesseurs à la pédagogie sont également conviés à ce bureau. Les Directeurs et Doyens de composante étaient également jusqu'alors invités.

Monsieur ROBLÉDO ajoute que le bureau respecte un équilibre hommes-femmes et maîtres de conférences-professeurs.

La Commission de la formation et de la vie universitaire approuve les propositions du Président.

Cette désignation est adoptée à la majorité avec 35 voix pour, 1 opposition et 2 abstentions.

3.5 Elections aux commissions permanentes

3.5a) Commission Vie établissement

Monsieur ROBLÉDO précise le rôle de la Commission vie établissement (cf. diaporama de séance en annexe).

Il précise qu'aucune candidature n'a été réceptionnée au titre du siège de représentant.e des enseignants.es-chercheurs.es.

Monsieur Vincent COEFFE dépose sa candidature en séance.

Concernant les candidatures des étudiants, Monsieur MARCHAND demande si la candidature de Madame BLIN est toujours justifiée puisqu'elle vient d'être élue vice-présidente étudiante.

Madame MALLET reconnaît que la Vice-présidente siège *de facto* à cette commission. La candidature n'est donc pas nécessaire.

Monsieur DOUESNEAU demande s'il est en ce cas possible qu'un autre étudiant dépose une candidature à la place de Madame BLIN. Madame MALLET répond par la négative, les candidatures pour la commission vie établissement devaient être transmises auprès de la cellule institutionnelle au plus tard le 4 mars 2020.

Elections aux Commissions permanentes		
Commission Vie établissement		
1 siège de représentant.e des enseignants.es-chercheurs.es	COEFFÉ Vincent	Elu à l'unanimité par les collèges A et B avec 17 voix pour
1 siège de représentant.e du personnel BIATSS	GRIMAUULT Virginie	Elue à l'unanimité par le collège des BIATSS avec 3 voix pour
2 sièges de représentant.es des usagers	LOURTIS Valentin	Elu à la majorité par le collège des usagers avec 13 voix pour et 3 abstentions
	TITARD Alice	Elue à la majorité par le collège des usagers avec 13 voix pour et 3 abstentions
	BLIN Camille	Retrait de candidature en séance

3.5b) Commission Permanente du numérique

Monsieur ROBLÉDO précise le rôle de la Commission permanente du numérique (cf. diaporama de séance en annexe).

Deux candidatures ont été réceptionnées, celle de Madame Virginie GRIMAUULT et celle de Monsieur Célestin MARCHAND.

Madame GRIMAUULT est conseillère en Insertion professionnelle au SUIO-IP. Elle est notamment chargée de projet du portail ip'Oline. Elle travaille également sur des projets innovants autour du numérique, notamment des capsules numériques qui seront mises à disposition des étudiants pour les aider dans la construction de leur projet professionnel. Elle a déjà participé à cette commission.

Monsieur MARCHAND est étudiant en informatique. Il est notamment intéressé par la protection des données et apprendre à mieux utiliser les plateformes proposées.

Les membres de la CFVU procèdent aux différentes élections à bulletin secret.

Commission Permanente du Numérique		
1 siège de représentant.e de la Commission de la formation et de la vie universitaire, tous collèges confondus	GRIMAUULT Virginie	Elue à la majorité avec 22 voix pour
	MARCHAND Célestin	16 votes pour

3.5c) Commission des Relations Internationales

Madame MALLET précise le rôle de la Commission des relations internationales (cf. diaporama de séance en annexe).

Cinq enseignants-chercheurs ont déposé leur candidature pour pourvoir 1 siège de représentant.e des enseignants.es ou chercheurs.es ou enseignants.es-chercheurs.es.

Monsieur ROBLÉDO demande aux intéressés de se présenter.

Madame BARBE est Maître de conférences en Psychologie à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines et a été nommée responsable des relations internationales depuis la rentrée universitaire.

Monsieur HELESBEUX est Maître de conférences à la Faculté de Santé. Il est responsable des relations internationales auprès du département de Pharmacie depuis plusieurs années.

Madame HOWA est professeur au département de géologie, à la Faculté des Sciences. Elle a été très investie dans les écoles Doctorales, en étant notamment directrice adjointe d'une école doctorale. Elle souhaite s'intéresser à la question des relations internationales pour notamment préparer les étudiants à leur poursuite en thèse.

Madame LAMBERT-WIBER précise que Madame TAXIL n'a pu être présente à la CFVU car elle évalue actuellement un laboratoire dans le cadre de l'HCERES. L'implication de Madame TAXIL dans le domaine des relations internationales n'est plus à démontrer. Elle est spécialisée en droit international.

Aucun personnel BIATSS ne s'est en revanche déclaré candidat pour le siège correspondant. Un appel est réalisé en séance.

Madame BOUIS accepte de se porter candidate. Elle précise qu'elle est responsable du service de scolarité à l'ESTHUA. Elle ajoute que l'ESTHUA accueille 25% d'étudiants étrangers, ce qui permet de légitimer sa candidature.

Les membres de la CFVU procèdent aux différentes élections à bulletin secret.

Commission des Relations Internationales		
1 siège de représentant.e des enseignants.es ou chercheurs.es ou enseignants.es-chercheurs.es	TAXIL Béragère	Elue à la majorité avec 12 voix pour et 2 abstentions
	BARBE Valérie	9 voix pour
	HELESBEUX Jean-Jacques	9 voix pour
	HOWA Hélène	3 voix pour
	PANTIN-SOHIER Gaëlle	3 voix pour
1 siège de représentant.e du personnel BIATSS	BOUIS Sylvie	Elue à la majorité avec 37 voix pour et 1 abstention

3.5d) Commission d'évaluation des formations

Monsieur ROBLÉDO précise le rôle de la Commission d'évaluation des formations (cf. diaporama de séance en annexe).

Il demande aux personnes qui ont déposé une candidature de se présenter.

Madame Joy BROCHARD s'est inscrite dans cette commission car elle fait partie d'associations, la Fé2A au niveau territorial et l'ANES (association nationale des étudiants de sage-femme), au niveau national. Elle est conduite à rencontrer des étudiants de différentes filières. Elle entretient des échanges réguliers concernant les formations et l'évaluation des formations. C'est à ce titre qu'elle a présenté sa candidature.

Monsieur DOUESNEAU est Président de l'UNEF. Il est conduit à rencontrer beaucoup d'étudiants, quelle que soit leur formation. C'est la raison pour laquelle il a souhaité déposer sa candidature à la commission d'évaluation des formations.

Monsieur PICHON est inscrit en Master Informatique à l'Université Catholique de l'Ouest. Il fait partie de l'association Sciences sur le campus de Belle-Beille. Il travaille avec différentes filières notamment par le biais de la Fé2A mais aussi avec les autres étudiants inscrits à la Faculté des Sciences. Au niveau national il fait partie de la FNEB (Fédération Nationale des Étudiants en sciences exactes naturelles et techniques). Il peut transmettre différentes problématiques. Différents étudiants viennent le voir pour exposer les problèmes qui peuvent être rencontrés au sein de l'Université. Son objectif est d'améliorer les conditions pour les étudiants et pour les enseignants.

Les membres de la CFVU procèdent aux différentes élections à bulletin secret.

Commission d'évaluation des formations		
2 sièges de représentant.e des étudiants.es	BROCHARD Joy	Elue à la majorité avec 34 voix pour
	DOUESNEAU Guewen	Elu à la majorité avec 20 voix pour
	BLIN Camille	Retrait de candidature en séance
	MARCHAND Célestin	Retrait de candidature en séance
	PICHON Mathieu	18 voix pour

3.5e) Commission Césure

Madame MALLET précise le rôle de la Commission Césure (cf. diaporama de séance en annexe).

Les membres de la CFVU procèdent aux différentes élections à bulletin secret. Un membre a quitté la séance avant le vote relatif à la Commission Césure.

Commission Césure		
2 sièges de représentant.e des enseignants.es ou enseignants.es-chercheurs.es	BOISSON Didier	Elu à la majorité avec 29 voix pour
	TRAVIER Sandrine	Elue à la majorité avec 23 voix pour
	BARBE Valérie	18 voix pour
1 siège de représentant.e du personnel BIATSS	GRIMAULT Virginie	Elue à la majorité avec 36 voix pour et 1 abstention

2 sièges de représentant.e des étudiants.es	LABOURET Robin	Elu à la majorité avec 36 voix pour et 1 abstention
	PENOT Charlotte	Elue à la majorité avec 36 voix pour et 1 abstention

3.6 Election aux Conseils de gestion des services communs

3.6 a) Conseil de gestion et d'orientation de la Direction de la formation continue

Monsieur ROBLÉDO précise le rôle du Conseil de gestion et d'orientation de la Direction de la formation continue (cf. diaporama de séance en annexe).

Il demande aux personnes qui ont déposé une candidature de se présenter.

Monsieur COADOU a eu recours personnellement à la Formation Continue et à la Formation tout au long de la vie, notamment par l'intermédiaire du CNAM.

Il a suivi l'an dernier la capacité en Droit organisée à distance et a jugé la formation très riche.

Il salue le travail réalisé par les différentes équipes.

La Direction de la Formation continue a un rôle important dans l'évolution des métiers. La formation continue peut constituer un ascenseur social pour un public extérieur à l'Université. Un travail important reste à réaliser et à pérenniser.

Monsieur DOUESNEAU présente sa candidature dans l'objectif de mieux connaître cette Direction et en apprendre encore davantage sur l'Université.

Monsieur RULENCE faisait partie du Conseil de gestion et d'orientation de la Direction de la Formation Continue. Il est responsable de deux licences professionnelles en alternance. La question de l'alternance, de la formation continue, de la formation professionnelle est au cœur de ses préoccupations quotidiennes en tant que responsable de formation. La collaboration avec la Direction de la Formation Continue est essentielle selon lui.

Les membres de la CFVU procèdent aux différentes élections à bulletin secret

Elections aux Conseils de gestion des services communs		
Conseil de gestion et d'orientation de la Direction de la Formation Continue		
1 siège de représentant.e de la Commission de la formation et de la vie universitaire, tous collèges confondus	COADOU Franck	Elu à la majorité avec 15 voix pour et 7 abstentions
	BARBE Valérie	Retrait de candidature en séance
	BOUIS Sylvie	Retrait de candidature en séance
	DOUESNEAU Guewen	5 Voix pour
	GRIMAULT Virginie	Retrait de candidature en séance
	RULENCE David	10 Voix pour

3.6 b) Conseil de gestion du Service Universitaire d'Information, d'orientation et d'insertion professionnelle

Monsieur ROBLÉDO précise le rôle du Service Universitaire d'Information, d'orientation et d'insertion professionnelle (cf. diaporama de séance en annexe).

Madame MALLET précise qu'aucune candidature n'a été réceptionnée pour représenter le personnel BIATSS et pour représenter le personnel enseignant et enseignant-chercheur.

Monsieur RULENCE répond qu'un problème technique n'a *a priori* pas permis de prendre en compte sa candidature. Il avait bien déposé sa candidature dans les délais impartis.

Madame BARBE et Monsieur COADOU proposent également leur candidature.

Les membres de la CFVU procèdent aux différentes élections à bulletin secret

Conseil de gestion du Service Universitaire d'Information et d'Orientation		
2 sièges de représentant.e des enseignants.es	BARBE Valérie	Elue à la majorité avec 36 voix pour et 1 abstention
	RULENCE David	Elu à la majorité avec 36 voix pour et 1 abstention
1 siège de représentant.e du personnel BIATSS	COADOU Franck	Elu à l'unanimité avec 37 voix pour

3.6 c) Conseil de gestion du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Madame MALLET précise le rôle du Conseil de gestion du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (cf. diaporama de séance en annexe).

Elle rappelle que pour déposer sa candidature, il faut être élu dans l'un des conseils statutaires, CFVU, CA ou CR.

Monsieur DANIEL souhaite retirer sa candidature. Il est élu au Conseil d'Administration et a déposé sa candidature sans avoir connaissance des autres demandes. Au vu du nombre important de candidatures déposées, il ne juge pas opportun de conserver sa candidature.

Madame MALLET fait un appel à candidature en séance pour avoir un représentant du personnel BIATSS. Madame BOUIS accepte de se porter candidate.

Conseil de gestion du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé		
2 sièges de représentant.e des enseignants.es-chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es	LONG Martine	Elue à la majorité avec 18 voix pour et 7 abstentions
	RULENCE David	Elu à la majorité avec 16 voix pour et 7 abstentions
	DANIEL Christophe	Retrait de candidature en séance
	LAMBERT-WIBER Sophie	12 voix pour
	LANDES Claudie	6 voix pour
	VINAY Aubeline	13 voix pour

1 siège de représentant.e du personnel BIATSS	BOUIS Sylvie	Elue à la majorité avec 19 voix pour et 18 abstentions
---	---------------------	---

3.7) Appel à candidatures

Monsieur ROBLÉDO précise qu'un appel à candidatures va être lancé auprès des membres de l'ensemble de la communauté universitaire pour les sièges restant à pourvoir au sein des commissions permanentes et des conseils de gestion des services communs (cf.diaporama de séance en annexe).

Les candidatures seront à formuler en ligne, sur le site internet de l'Université à l'aide de formulaires de candidatures.

Sur chaque formulaire, le rôle et la composition de chaque instance sont rappelés.

Les appels à candidatures seront relayés par mail et par les newsletters.

Il sera possible de déposer une demande de candidature à l'issue de la présente CFVU. Monsieur ROBLÉDO invite les personnes intéressées à ne pas attendre la date limite de dépôt de candidature. Cela facilitera notamment le travail de la Cellule Institutionnelle et permettra d'éviter d'ajouter des noms en séance.

Il invite les personnels présents en séance à se faire l'écho de ces informations auprès de leurs collègues.

Il explique que ces appels à candidatures vont concerner les commissions suivantes :

3.7 a) Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

Les sièges suivants sont à pourvoir :

- 4 étudiants.es inscrits.es au SUAPS ;
- 2 enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es, chercheurs.es inscrits.es au SUAPS UA ;
- 1 personnel BIATSS parmi le personnel inscrit au SUAPS UA ;

Les candidats.es doivent donc nécessairement être inscrits.es au SUAPS

La date limite de candidature est fixée au jour de la séance de la CFVU soit le 30 mars 2020

3.7b) Service Universitaire d'Information, d'orientation et d'insertion professionnelle

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des étudiants.es de l'Université afin de pourvoir 2 sièges de représentant.e des étudiants.es.

La date limite de candidature est fixée au jour de la séance de la CFVU soit le 30 mars 2020

3.7c) Service Universitaire de Médecine préventive et de promotion de la Santé (SUMPPS)

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des étudiants.es de l'Université d'Angers pour pourvoir 2 sièges de représentant.e des étudiants.es.

La date limite de candidature est fixée au jour de la séance de la CFVU soit le 30 mars 2020.

3.7d) Commission des relations Internationales

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire afin de pourvoir 1 siège de représentant.e des étudiant.es de l'Université d'Angers.

La date limite de candidature est fixée au 25 mars 2020.

3.7 e) Commission Permanente du numérique

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des étudiants.es de l'Université afin de pourvoir 2 sièges de représentant.e des étudiants.es.

La date limite de candidature est fixée au 25 mars 2020.

3.7 f) Commission d'évaluation des formations

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble du personnel de l'Université afin de pourvoir les sièges suivants :

- 2 sièges de représentant.e des enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es ;
- 1 siège de représentant.e du personnel BIATSS.

La date limite de candidature est fixée au 25 mars 2020.

3.7g) Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire afin de pourvoir les sièges suivants :

- 3 sièges de représentant.e des enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es ;
- 3 sièges de représentant.e des étudiants.es.

La date limite de candidature est fixée au 25 mars 2020.

3.7h) Comité de suivi Licence Master

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire afin de pourvoir les sièges suivants :

- 4 représentants.es enseignants.es-chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es dont au moins 2 membres de la CFVU ;
- 2 représentants.es BIATSS dont au moins 1 membre de la CFVU ;
- 6 étudiants.es dont au moins 2 membres élus.es par et parmi la CFVU.

La date limite de candidature est fixée au 25 mars 2020.

3.7 i) Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des étudiants.es de l'Université d'Angers afin de pourvoir 2 sièges de représentant.e des étudiants.es.

La date limite de candidature est fixée au 25 mars 2020.

3.7 j) Appel à candidatures pour les élections aux sections disciplinaires de l'établissement

Un appel à candidatures est ouvert **aux membres du Conseil académique plénier** de l'Université d'Angers afin de pourvoir les sièges suivants :

1/ Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants

- 4 sièges à pourvoir pour les professeur.es des universités ou personnels assimilés
- 4 sièges à pourvoir pour les maîtres.esses de conférence, ou personnels assimilés titulaires

2/ Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

- 2 sièges à pourvoir pour les professeur.es des universités ou personnels assimilés
- 2 sièges à pourvoir pour les maîtres.esses de conférence, ou personnels assimilés titulaires
- 6 sièges à pourvoir pour les étudiants.es (6 titulaires et 6 suppléants.es)

La date limite de candidature est fixé au jour de la séance du Conseil Académique plénier soit le 16 mars 2020.

Madame MALLET précise qu'il faut être élu au Conseil Académique plénier pour siéger au sein des sections disciplinaires.

4. Enseignement et conventions

4.1) convention portant création d'une unité de formation en apprentissage entre l'IFRIA et l'Université d'Angers (I.U.T.)

Madame MALLET précise que cette convention a pour objet la création d'une unité de formation en apprentissage (UFA) au sein de l'IUT à partir du 1er septembre 2019.

Cette convention avait déjà été présentée en Juillet 2018 pour que la formation concernée puisse être proposée en apprentissage. La convention n'avait néanmoins pas été mise en application.

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, cette convention devra être de nouveau travaillée et présentée aux membres de la CFVU en septembre 2020. La convention actuelle propose une durée d'un an.

Madame MALLET explique que l'IFRIA est un réseau d'entreprises agro-alimentaires. L'IFRIA dispose d'un CFA spécialisé dans l'agroalimentaire. L'IUT a par conséquent souhaité faire appel à ce réseau.

Le travail entre l'IFRIA et l'IUT est de promouvoir et de développer la formation en alternance et en apprentissage dans les industries agro-alimentaires. Aucune autre formation de ce type n'est proposée en Pays de la Loire.

Deux apprentis ont déjà signé un contrat d'apprentissage dans ce cadre. La formation est financée par le CFA.

Madame HOWA demande des précisions sur l'unité de formation en apprentissage. Monsieur ROBLÉDO répond que cela est lié au concept du CFA qui identifie une structure qui porte les formations par apprentissage. L'Unité de Formation par Apprentissage peut être une composante. Au sein d'un établissement peuvent exister plusieurs U.F.A.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 37 voix pour.

4.2) Convention d'application numéro 1 – IFRIA Pays de la Loire et Université d'Angers – DUT Génie biologique option Industries alimentaires et biologiques – 2019-2020 – Promotion 1

Madame MALLET explique que la convention d'application a pour objet la mise en place d'un groupe d'apprentissage pour le DUT génie biologique option industries alimentaires et biologiques pour l'année universitaire 2019-2020.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 37 voix pour.

**La Vice-présidente formation et vie Universitaire
de l'université d'Angers**

Sabine MALLET

5. ANNEXE : diaporama de la séance du 9 mars 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Lundi 9 Mars 2020

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbal
3. Affaires générales et statutaires
4. Enseignement et conventions
5. Questions diverses

1. Informations

1.1 Informations sur le Coronavirus

1.1 Informations sur le Coronavirus

Face à l'épidémie, l'UA s'organise. Une cellule de veille a été activée. Des réunions régulières ont lieu.

Des informations sont disponibles sur [l'espace numérique du travail du personnel](#)

Un groupe de travail composé de personnes de la DEVE, de la DI, de Sabine Mallet, Françoise Grolleau, Florence Even et des assesseurs à la pédagogie des composantes a été constitué pour réfléchir à l'organisation et à la cohérence d'établissement concernant d'éventuels aménagements des études en cas d'annulation des stages, de mobilités..

2. Procès-verbal

2.1 Procès-verbal de la CFVU du 16 décembre 2019 – **VOTE**

Ce procès-verbal a été transmis aux membres élus et invités de l'ancienne mandature. Aucune demande de correction ou de rectification n'a été formulée.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Présentation des 3 personnalités extérieures membres de la CFVU - information

La CFVU est composée de 40 membres dont 4 personnalités extérieures :

- 1 représentante de la Région des Pays de la Loire :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseillère Régionale des Pays de la Loire
(Suppléante : Madame Stéphanie HOUËL)

- 1 représentant des activités économiques, des organismes du secteur de l'économie sociale, des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics :

Monsieur Cyrille LAHEURTE, Directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire et de la Mayenne

- 1 représentante d'un établissement d'enseignement secondaire :

Madame Pascale BERTIN-ROCHE, Proviseure du Lycée Henri Bergson à Angers

INFORMATION

3.2 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition du président

Le Président propose au vote de la Commission de la formation et de la vie universitaire l'élection de **M. Benoit BATY**, Directeur des soins au CHU d'Angers.

ELECTION

3.3 Élection du/de la Vice-président.e en charge de la CFVU

Le Président propose aux fonctions de vice-présidente en charge de la formation et de la vie étudiante (VPCFVU) :

Madame Sabine MALLET

Election à la majorité absolue des suffrages exprimés

ELECTION

3.4 Élection du/de la Vice-président.e étudiant.e

La Commission de la formation et de la vie universitaire élit en son sein un/une vice-président.e étudiants chargé.e des questions de vie étudiante.

Le mandat du/de la vice-président.e étudiants est de deux ans.

Les actes de candidatures devaient être déposés une semaine à l'avance.

Sont candidat.e.s :

- **Madame Camille BLIN** (*UNEF – secteur LSHS*)
- **Monsieur Robin LABOURET** (*Fé2A – secteur LSHS*)

Election à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, et à la majorité relative au tour suivant.

ELECTION

3.5 Désignation des membres du Bureau de la CFVU

Un bureau de la Commission de la formation et de la vie universitaire participe à la préparation et à la mise en œuvre des décisions de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Le bureau est notamment composé d'un/une représentant.e enseignant.e chercheur.e, enseignant.e ou chercheur.e par champ de formation, sur proposition du/de la président.e parmi les membres de la Commission formation et vie universitaire.

3.5 Désignation des membres du Bureau de la CFVU

Le Président présente à la commission de la formation et de la vie universitaire la désignation de :

- pour le domaine Arts, Lettres et Langues : **Monsieur Jean-Michel YVARD**
- pour le domaine Sciences humaines et sociales : **Monsieur Didier BOISSON**
- pour le domaine Droit, économie et gestion : **Madame Gaëlle PANTIN-SOHIER**
- pour le domaine Sciences et technologies : **Madame Sandrine TRAVIER**
- pour le domaine Santé : **Monsieur Matthieu EVEILLARD**

VOTE

3.6 Election aux Commissions Permanentes

3.6 a) Commission vie de l'établissement

Rôle :

La commission vie d'établissement est compétente dans les domaines culturel, sportif, d'action de bénévolat, d'aide à la vie étudiante, d'animation des campus, d'animation interne ou toute autre initiative collective des étudiants et/ou des personnels.

Elle est un lieu d'échange, de réflexion et de mise en cohérence de l'activité culturelle ou de cohésion en projet et mise en place par toutes les parties prenantes de l'université. En matière de Vie étudiante, elle examine les grands projets et étudie leur pertinence au regard de la politique de l'établissement définie par la CFVU.

La Commission propose la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente. Dans ce cadre, un groupe de travail spécifique à l'utilisation de la CVEC est institué au sein de la Commission.

3.6 Election aux Commissions Permanentes

3.6 a) Commission vie de l'établissement

Candidatures à la CVEt :

1 siège de représentant.e des enseignants.es-chercheurs.es (*élu.e par les représentants.es des enseignants.es-chercheurs.es à la CFVU*)

Aucune candidature déposée

NOUVEL APPEL A CANDIDATURE EN SEANCE

1 siège de représentant.e du personnel BIATSS (*élu.e par les représentants.es des personnels BIATSS à la CFVU*) :

Virginie GRIMAUULT

2 sièges de représentant.e des étudiants.es (*élus.es par les représentants.es des étudiants.es à la CFVU*)

Camille BLIN

Valentin LOURTIS

Alice TITARD

ELECTION

3.6 Election aux Commissions Permanentes

3.6 b) Commission permanente du numérique

Rôle :

La Commission Permanente du Numérique (CPN) a pour mission principale de coordonner les actions de développement du numérique à l'université d'Angers. Elle examine les projets portés par les composantes ou services et étudie leur pertinence au regard de la politique de l'établissement.

Elle réalise le bilan annuel du développement du numérique à l'université présenté aux instances par leur représentant.e et le/la vice-président.e en charge du développement du numérique. Elle prépare également les rapports d'évaluation autour du numérique.

3.6 Election aux Commissions Permanentes

3.6 b) Commission permanente du numérique

1 siège de représentant.e de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, tous collèges confondus est à pourvoir.

Candidatures :

- **Virginie GRIMAULT**
- **Célestin MARCHAND**

ELECTION

3.6 Election aux Commissions Permanentes

3.6 c) Commission des relations internationales

Rôle:

La Commission des relations internationales en formation plénière, est une instance d'échange d'informations, de propositions et de débats sur les actions de coopération et les thèmes liés au secteur international.

Elle est chargée de valider le dispositif de répartition des aides financières à la mobilité étudiante sortante.

3.6 Election aux Commissions Permanentes

3.6 c) Commission des relations internationales

Candidatures à la Commission des relations internationales

1 siège de représentant.e des enseignants.es ou chercheurs.es ou enseignants.es-chercheurs.es :

- Valérie BARBE
- Jean-Jacques HELESBEUX
- Hélène HOWA
- Gaëlle PANTIN-SOHIER
- Bérangère TAXIL

1 siège de représentant.e du personnel BIATSS :

Aucune candidature déposée

NOUVEL APPEL A CANDIDATURE EN SEANCE

ELECTION

3.6 Election aux Commissions Permanentes

3.6 d) Commission d'évaluation des formations

Rôle :

La Commission d'évaluation a pour mission de piloter la démarche et de proposer un schéma pluriannuel d'organisation conforme à la politique de l'université.

Elle établit chaque année le plan des évaluations des formations et des enseignements et élabore les questionnaires nécessaires.

Dans un second temps elle analyse les données obtenues afin de les présenter à la CFVU et de mettre à la disposition des équipes pédagogiques des indicateurs visant à étayer des préconisations d'évolution des formations et des enseignements.

3.6 Election aux Commissions Permanentes

3.6 d) Commission d'évaluation des formations

La C.F.V.U doit élire parmi ses membres **2 représentants.es des étudiants.es**

Candidatures :

- Camille BLIN
- Joy BROCHARD
- Guewen DOUESNEAU
- Célestin MARCHAND
- Mathieu PICHON

ELECTION

3.6 Election aux Commissions Permanentes

3.6 e) Commission Césure

Rôle :

La commission Césure est chargée d'évaluer le dispositif, de proposer des axes d'amélioration, d'examiner les demandes de périodes de césure déposées par les étudiants.es auprès de leur composante, en cas de refus de la composante (examen du dossier et échange avec les étudiants.es)

Elle émet également un avis sur ces demandes.

3.6 Election aux Commissions Permanentes

3.6 e) Commission Césure

Candidatures à la Commission césure

2 sièges de représentant.e des enseignants.es ou enseignants.es-chercheurs.es :

- Valérie BARBE-BOUDART
- Didier BOISSON
- Sandrine TRAVIER

1 siège de représentant.e du personnel BIATSS :

- Virginie GRIMAUT

2 sièges de représentant.e des étudiants.es :

- Robin LABOURET
- Charlotte PENOT

ELECTION

3.7 Election aux Conseils de gestion des services communs

3.7 a) Direction de la Formation Continue

Rôle :

Le rôle du Conseil de gestion et d'orientation de la Direction de la Formation Continue est de favoriser et de renforcer le rayonnement de l'université en matière de formation continue et de formation tout au long de la vie.

Il émet tout avis, proposition ou recommandation utile concernant la politique de développement de la formation continue de l'université.

Il est informé de toutes les questions concernant la Direction de la Formation Continue et il donne son avis sur les projets d'actions et d'équipements.

Il examine le budget de la formation continue de l'université et le propose à l'approbation du Conseil d'administration de l'université.

Il examine le rapport annuel d'activité de la Direction de la Formation Continue.

3.7 Election aux Conseils de gestion des services communs

3.7 a) Direction de la Formation Continue

La C.F.V.U. doit élire parmi ses membres **1 représentant.e de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, tous collèges confondus**

Candidatures :

- Sylvie BOUIS
- Franck COADOU
- Guewen DOUESNEAU
- Virginie GRIMAULT
- David RULENCE

ELECTION

3.7 Election aux Conseils de gestion des services communs

3.7 b) Service Universitaire d'Information, d'orientation et d'insertion professionnelle

Rôle :

Le Conseil de gestion du S.U.I.O-I.P. rend un avis sur les orientations à donner aux activités du service.

Il examine le budget du service et le propose à l'approbation du Conseil d'administration de l'université.

3.7 Election aux Conseils de gestion des services communs

3.7 b) Service Universitaire d'Information, d'orientation et d'insertion professionnelle

Candidatures au Conseil de gestion du SUIO-IP

2 sièges de représentant.e des enseignants.es :

Aucune candidature déposée

NOUVEL APPEL A CANDIDATURE EN SEANCE

1 siège de représentant.e du personnel BIATSS :

Aucune candidature déposée

NOUVEL APPEL A CANDIDATURE EN SEANCE

ELECTION

3.7 Election aux Conseils de gestion des services communs

3.7 c) Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Rôle :

Le Conseil de gestion du Service Universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé est consulté sur :

- la politique de santé de l'établissement ;
- les moyens mis à disposition du service, préalablement à leur adoption par le Conseil d'administration de l'université ;
- le rapport annuel d'activité du service ;
- le cas échéant, les conventions liant le service à d'autres organismes extérieurs à l'université, préalablement à leur adoption par le Conseil d'administration de l'université.

Le Conseil approuve le règlement intérieur du service.

3.7 Election aux Conseils de gestion des services communs

3.7 c) Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Un appel à candidature a été réalisé auprès des membres élus dans l'un des conseils centraux de l'Université.

Les élections se tiennent lors de cette CFVU.

2 sièges de représentant.e des enseignants.es-chercheurs.es :

Candidatures au Conseil de gestion du SUMPPS

- **Christophe DANIEL**
- **Sophie LAMBERT-WIBER**
- **Claudine LANDES**
- **Martine LONG**
- **David RULENCE**
- **Aubeline VINAY**

- 1 siège de représentant.e du personnel BIATSS

Aucune candidature déposée

NOUVEL APPEL A CANDIDATURE EN SEANCE

Appel à candidatures aux conseils de gestion des services communs et aux commissions permanentes

MODALITES

Les candidatures sont à formuler en ligne, sur le site internet de l'Université à l'aide de formulaires de candidatures.

Sur chaque formulaire, le rôle et la composition de chaque instance sont rappelés.

Les appels à candidatures seront relayés par mail et par les newsletters.

3.8 Appel à candidatures pour les élections aux conseils de gestion des services communs

3.8 a) Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

Rôle

Le conseil des sports du SUAPS élabore des propositions en ce qui concerne la politique de l'Université ou des établissements partenaires dans le domaine des activités physiques et sportives.

Il est consulté sur les moyens mis à disposition du service, préalablement à leur adoption par le conseil d'administration de l'université.

Sur proposition du/de la directeur.rice, le conseil des sports du SUAPS arrête :

- le calendrier des manifestations sportives universitaires pour lesquelles le service apporte son concours,
- les différents emplois du temps et les plannings d'utilisation des installations.



3.8 Appel à candidatures pour les élections aux conseils de gestion des services communs

3.8 a) Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire afin de pourvoir les sièges suivants :

- 4 étudiants.es inscrits.es au SUAPS UA ;
- 2 enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es, chercheurs.es inscrits.es au SUAPS UA ;
- 1 personnel BIATSS parmi le personnel inscrit au SUAPS UA ;

Les candidats.es doivent nécessairement être inscrits.es au SUAPS

Date limite de candidature : **jour de la séance, soit le 30 mars 2020.**

INFORMATION

3.8 Appel à candidatures pour les élections aux conseils de gestion des services communs

3.8 b) Service Universitaire d'Information d'orientation et d'insertion professionnelle

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des étudiants.es de l'Université afin de pourvoir 2 sièges de représentant.e des étudiants.es.

Date limite de candidature : **jour de la séance, soit le 30 mars 2020.**

INFORMATION

3.8 Appel à candidatures pour les élections aux conseils de gestion des services communs

3.8 c) Service Universitaire de Médecine préventive et de promotion de la Santé (SUMPPS)

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des étudiants.es de l'Université d'Angers pour pourvoir 2 sièges de représentant.e des étudiants.es.

Date limite de candidature : **jour de la séance, soit le 30 mars 2020.**

INFORMATION

3.9 Appel à candidatures pour les élections aux commissions permanentes - Information

3.9a) Commission des relations Internationales

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire afin de pourvoir 1 siège de représentant.e des étudiant.es de l'Université d'Angers.

Date limite de candidature : **25 mars 2020**.

INFORMATION

3.9 Appel à candidatures pour les élections aux commissions permanentes - Information

3.9b) Commission Permanente du numérique

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des étudiants.es de l'Université afin de pourvoir 2 sièges de représentant.e des étudiants.es.

Date limite de candidature : **25 mars 2020**.

INFORMATION

3.9 Appel à candidatures pour les élections aux commissions permanentes - Information

3.9c) Commission d'évaluation des formations

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble du Personnel de l'Université afin de pourvoir les sièges suivants :

- 2 sièges de représentant.e des enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es ;
- 1 siège de représentant.e du personnel BIATSS.

Date limite de candidature : **25 mars 2020.**

INFORMATION

3.9 Appel à candidatures pour les élections aux commissions permanentes - Information

3.9d) Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante

Rôle

Le comité d'éthique de l'évaluation des formations est chargé d'analyser et de valider les questionnaires et enquêtes en lien avec la vie étudiante.

3.9 Appel à candidatures pour les élections aux commissions permanentes - Information

3.9d) Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire afin de pourvoir les sièges suivants :

- **3 enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es ;**
- **3 étudiants.es.**

Date limite de candidature : **25 mars 2020.**

INFORMATION

3.9 Appel à candidatures pour les élections aux commissions permanentes - Information

3.9e) Comité de suivi Licence Master

Rôle

Le Comité de suivi licence Master est chargé :

- de produire des éléments d'analyse sur les mesures de réussite en licence, licence professionnelle et master prévus dans la politique de l'université
- de produire des éléments de synthèse et de préconisations sur les formations et principalement sur les mesures touchant au fonctionnement transversal des formations
- d'analyser la coordination de l'offre de formation entre licences, licences professionnelles et masters
- de proposer des pistes de réflexion et des axes d'amélioration de l'offre de formation
- de produire des recommandations en matière pédagogique en lien avec les référentiels nationaux (comité de suivi de licence, de master...)
- d'optimiser l'insertion professionnelle
- plus généralement de recueillir, en interne et en externe à l'établissement, et de
- diffuser les éléments de bonnes pratiques

3.9 Appel à candidatures pour les élections aux commissions permanentes - Information

3.9e) Comité de suivi Licence Master

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire afin de pourvoir les sièges suivants :

**4 représentants.es enseignants.es-chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es
dont au moins 2 membres de la CFVU**

2 représentants.es BIATSS dont au moins 1 membre de la CFVU

6 étudiants.es dont au moins 2 membres élus.es par et parmi la CFVU

Date limite de candidature : **25 mars 2020.**

INFORMATION

3.9 Appel à candidatures pour les élections aux commissions permanentes - Information

3.9f) Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription

Rôle

La commission des demandes d'exonération des droits d'inscription a pour mission d'examiner les dossiers de demande d'exonération des droits d'inscription et de proposer au président de l'université des dossiers susceptibles d'exonération.

3.9 Appel à candidatures pour les élections aux commissions permanentes - Information

3.9f) Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription

Un appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des étudiants.es de l'Université d'Angers afin de pourvoir 2 sièges de représentant.e des étudiants.es.

Date limite de candidature : **25 mars 2020**.

INFORMATION

3.10 Appel à candidatures pour les élections aux sections disciplinaires de l'établissement

Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants

- 4 sièges à pourvoir pour le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés

2 sièges sont à pourvoir par des hommes et 2 sièges sont à pourvoir par des femmes. Au moins un.e membre du corps des professeurs des universités doit être élu.e au sein de ce collège.

- 4 sièges à pourvoir pour le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires

2 sièges sont à pourvoir par des hommes et 2 sièges sont à pourvoir par des femmes.

3.10 Appel à candidatures pour les élections aux sections disciplinaires de l'établissement

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

- 2 sièges à pourvoir pour le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés

1 siège est à pourvoir par un homme et 1 siège est à pourvoir par une femme. Au moins un.e membre du corps des professeurs des universités doit être élu.e au sein de ce collège.

- 2 sièges à pourvoir pour le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires

1 siège est à pourvoir par un homme et 1 siège est à pourvoir par une femme.

- 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants à pourvoir pour le collège des usagers

3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants sont à pourvoir par des hommes et 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants sont à pourvoir par des femmes.

3.10 Appel à candidatures pour les élections aux sections disciplinaires de l'établissement

Un appel à candidatures est ouvert **aux membres du Conseil académique plénier** de l'Université d'Angers afin de pourvoir les sièges suivants :

1/ Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants

- 4 sièges à pourvoir pour les professeur.es des universités ou personnels assimilés
- 4 sièges à pourvoir pour les maîtres.esses de conférence, ou personnels assimilés titulaires

2/ Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

- 2 sièges à pourvoir pour les professeur.es des universités ou personnels assimilés
- 2 sièges à pourvoir pour les maîtres.esses de conférence, ou personnels assimilés titulaires
- 6 sièges à pourvoir pour les étudiants.es (6 titulaires et 6 suppléants.es)

INFORMATION

Date limite de candidature : **jour de la séance, soit le 16 mars 2020.**

4. Enseignement et conventions

4.1) Conventions - votes

4.1 Conventions

- Convention portant création d'une Unité de Formation en Apprentissage - IFRIA Pays de la Loire et Université d'Angers

Cette convention a pour objet la création d'une unité de formation en apprentissage (UFA) au sein de l'IUT à partir du 1er septembre 2019.

POUR VOTE

- Convention d'application numéro 1 – IFRIA Pays de la Loire et Université d'Angers – DUT Génie biologique option Industries alimentaires et biologiques – 2019-2020 – Promotion 1

La convention d'application a pour objet la mise en place d'un groupe d'apprentissage pour le DUT génie biologique option industries alimentaires et biologiques pour l'année universitaire 2019-2020.

POUR VOTE

Présentation par Monsieur Antoine CONAN, enseignant à l'IUT

5. Questions diverses

CALENDRIER DES PROCHAINES CFVU

- **Lundi 30 Mars 2020**
- **Lundi 4 Mai 2020**
- **Lundi 2 Juin 2020**
- **Lundi 29 Juin 2020**

Les CFVU seront organisées en salle du Conseil à 14h30.

[Le Conseil Académique se tiendra le 16 Mars 2020.](#)



AGILITATEURS
université
angers